

Extrait du registre  
des délibérations du conseil  
communautaire de la communauté de  
communes Sauer Pechelbronn

séance du 16/02/2009

Date de la convocation:

09/02/2009

Date d'affichage:

09/02/2009

L' an 2009 et le 16 Février à 20 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle polyvalente à GUNSTETT sous la présidence de HAAS Jean-Marie, président.

Nombres de membres:

Afférents au conseil  
communautaire : 67

En exercice : 67

Votants : 62

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme KIEFFER Adrienne à Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille ,  
Excusé(s) : DARNIS Danielle, HITTLER Marie-Antoinette, MM : ATZENHOFFER Alphonse, CONUECAR  
Nestor, GACKEL Didier GANGLOFF Christian, HOCH Georges, LIEHN Gilbert, MARTIN Etienne, MESSMER  
Jean-Marc, METZGER Jean-Pierre, MEYER-KUHN Charles, SUSS Charles,

Secrétaire de séance :  
M. SCHLOSSER Charles.

Réf : 003.2009

Vote : à l'unanimité

Pour : 62

Contre : 0

Abstentions : 0

Mention exécutoire : Non

**Desserte haut débit : délégation de maîtrise d'ouvrage à la commune de Walbourg.**

*Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*Vu les compétences de la communauté de communes,*

*Vu la délibération n°003/2006 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 20 février 2006 " étude de mise en place d'un réseau fibre optique sur le territoire ",*

*Vu la délibération n°053/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée de la Sauer du 26 mars 2007 validant le principe de pose de fourreaux en vue de la desserte haut débit ,*

*Vu la délibération n°061/2007 du conseil communautaire de la communauté de communes de la vallée*

*de la Sauer du 18 juin 2007 validant le programme de travaux et la procédure,*

*Vu la délibération n° 084/2007 du conseil communautaire du 10 septembre 2007 de la communauté de communes de la vallée de la Sauer validant l'APD - DCE et le plan de financement prévisionnel du programme de dégroupage des centraux téléphoniques et la desserte en fibre optique des ZAC*

*Vu l'avis du bureau du 2 février 2009,*

*Vu le projet de travaux de génie civil mené par la commune de Walbourg à proximité du central téléphonique de Walbourg,*

*Entendu l'exposé du vice-président M. Bertrand,*

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :**

- **de déléguer la maîtrise d'ouvrage à la commune de Walbourg, en vue de la réalisation de travaux de pose de fourreaux,**
- **de fixer le coût d'objectif de ces travaux à 5 000 € HT,**
- **de prendre en charge les frais relatifs à ces travaux sur présentation d'un état détaillé de la commune, accompagné d'un plan de recolement,**
- **d'autoriser le président à signer tout document relatif à cette décision.**

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 24/02/2009

*Délibération exécutoire de plein droit  
conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623  
du 22 juillet 1982*

Le président,  
Jean-Marie HAAS



Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS  
PREFECTURE DE WISSEMBOURG le :

et publication ou notification du :

